

**Mairie de Yvias**

**Côtes d' Armor**

## **COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à 20 heures 30, en application des articles L.283 à L.293 et R. 148 du code électoral, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme LE GRAET Karine, Maire de Yvias dans la salle des fêtes municipale,

Date de la convocation : 22 mars 2021

Étaient présents : LE GRAET Karine, CARRIER Jean, DELHOMEZ Sylvie, PERON Samuel, LE PIVER Alan, COLLET Philippe, GRANAL Delphine, LE MEUR Daniel, LIBOUBAN Nicolas, Jeanne BOBO, LE COZLEER Magalie, LE GONIDEC Jérémy,

Procurations : HUCHET Jean-Paul à Mme LE GRAET Karine  
LE GONIDEC Julie à M. LIBOUBAN  
EON Catherine à M. COLLET Philippe

Nombre de conseillers : En exercice : 15                      Présents : 12                      Votants : 15

Présente également : Mme HAMEL Frédérique, Perceptrice

Secrétaire de séance : DOLLO Florence, Secrétaire de Mairie

### **2021-04-01 - Adoption du Procès-verbal de la séance du 22 MARS 2021,**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

### **2021-04-02- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire donne lecture des résultats figurant au Compte Administratif 2020 de la commune qui s'arrête comme suit :

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	505 006,00 €	420 308,59 €
Recettes	505 006,00 €	610 933,95 €

L'excédent de clôture est de 190 625,39 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	751 311,84 €	207 323,64 €
Recettes	751 311,84 €	231 887,01€

L'excédent de clôture est de 24 563,37 €

Après que Madame le Maire se soit retirée comme le veut la loi,

le doyen de l'assemblée, M. CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2020 de la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2020 de la Commune.

### **2021-04-03- Adoption du compte de gestion 2020 budget commune**

Le compte administratif 2020 du budget principal de la Commune est conforme au centime près au compte de gestion de la Trésorerie.

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	505 006,00 €	420 308,59 €
Recettes	505 006,00 €	610 933,95 €

L'excédent de clôture est de 190 625,39 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	751 311,84 €	207 323,64 €
Recettes	751 311,84 €	231 887,01€

L'excédent de clôture est de 24 563,37 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le compte de gestion de la commune.

#### **2021-04-04. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA COMMUNE**

L'excédent total du budget principal de la Commune s'élève en 2020 à : 726 597,48 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter cet excédent au budget primitif 2021 de la manière suivante :

Excédent de fonctionnement affecté au compte 1068 : 190 625,39 euros

Excédent d'investissement affecté au compte 001 : 535 972,09 euros

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté

#### **2021-04-05- Vote du taux des taxes locales**

Les taux votés en 2019 sont les suivants :

- Taxe d'habitation de 16.38%
- Taxe foncière (bâti) de 21.87%
- Taxe foncière (non bâti) de 79%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter les taux votés en 2020 :

- Taxe d'habitation de 16,38 %
- Taxe foncière (bâti) de 21,87 %+ **19,53 %**
- Taxe foncière (non bâti) de 79 %

#### **2021-04-06. BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 de la Commune.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 585 734,00 €

- Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 878 481.39 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2021 de la Commune.

### **2021-04-07- Adoption du compte ADMINISTRATIF 2020 budget commerce**

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	9 897,85 €	8 186,24 €
Recettes	9 897,85 €	7 193,85 €

Le déficit de clôture est de 992,39 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	54 098,22 €	6 153,85 €
Recettes	54 098,22 €	8 186,24 €

L'excédent de clôture est de 2 032,39 €.

Après que Madame le Maire se soit retirée comme le veut la loi, le doyen de l'assemblée, M. CARRIER, demande aux membres du Conseil Municipal s'ils adoptent le compte administratif 2020 du Commerce.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité d'adopter le compte administratif 2020 du Commerce.

### **2021-04-08- Adoption du compte DE GESTION 2020 budget commerce**

- Section de fonctionnement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	9 897,85 €	8 186,24 €

Recettes	9 897,85 €	7 193,85 €
----------	------------	------------

Le déficit de clôture est de 992,39 €

- Section d'investissement

	Prévues	Réalisées
Dépenses	54 098,22 €	6 153,85 €
Recettes	54 098,22 €	8 186,24 €

L'excédent de clôture est de 2 032,39 €:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter le compte de gestion de la Commerce.

#### **2021-04-09- Affectation de résultat de l'exercice 2020 budget commerce**

Le déficit du budget Commerce s'élève en 2020 à 47 281,46 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter ce déficit au budget primitif 2021 de la manière suivante :

Déficit affecté en dépenses d'investissement au compte 001 : 45 911,98 euros

Déficit affecté en dépenses de fonctionnement au compte 002 : 1 369,48 euros

001 : Déficit reporté

002 : Déficit reporté

#### **2021-04-10- BUDGET PRIMITIF 2021 DU COMMERCE**

Madame le Maire donne lecture du Budget Primitif 2021 du Commerce.

- Section de fonctionnement

Dépenses = Recettes = 11 405,48 €

Section d'investissement

Dépenses = Recettes = 56 565,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le Budget Primitif 2021 du Commerce.

**Madame HAMEL, perceptrice, présente aux membres du conseil l'analyse financière simplifiée de la Commune d'Yvias.**

**2021-04-11- REMPLACEMENT DES RIDEAUX A LA SALLE DES FETES ; Choix des Entreprises**

Rapporteur : M. LE PIVER Alan

La municipalité souhaite remplacer les rideaux de la salle des fêtes.

3 devis ont été sollicités, après visite sur place, 2 offres nous sont parvenues :

Entreprises	Montant H.T.	Montant T.T.C
Regard Pluriel	2 166,43 €	2 599,72 €
Atelier BALLOUARD	3 137,50 €	3 765,00 €
Variante tissu	4 347,00 €	5 216,40 €
Alu Confort		Pas de retour

Au vu des produits proposés et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise Regard Pluriel pour un montant de 2 166,43 € H.T pour le remplacement des rideaux de la salle des fêtes.

**2021-04-12- INFORMATIONS DIVERSES**

**Centre de Vaccination**

Mme DELHOMEZ, adjointe aux affaires sociales informe les élus d'un nouveau dispositif d'inscription mis en place par le Centre Intercommunal d'Actions Sociales, pour les personnes qui souhaitent être vaccinées contre le COVID (selon les critères en cours). La commune doit leur

communiquer une liste de 10 personnes, tous les vendredis. Mme DELHOMEZ relève la réactivité du CIAS car les personnes inscrites la semaine dernière ont déjà un rendez-vous la semaine prochaine à PAIMPOL.

En effet, un centre de vaccination devrait ouvrir la semaine 13 au gymnase de Kerraoul à PAIMPOL. Les personnes qui le souhaitent peuvent se porter bénévole pour participer à cette action (par journée ou demi-journée). Les associations ont déjà été consultées. Le centre de vaccinations devrait générer dans un premier temps 1500 vaccination par semaine puis dans un second temps atteindre les 3 000 vaccination/semaine. Le vaccin utilisé sera Pfizer.

M. CARRIER, adjoint en charge des finances relève que plus il y aura de bénévoles de la commune à participer à cette opération moins le coût sera élevé. L'objectif serait de proposer 6 à 7 bénévoles par jour. L'État participa à hauteur de 6 000€/jour.

**La séance est levée à 22 heures.**